



## CONDITIONS D'ASSURANCE LOCATION (maj 15/01/2025)

### Contacts :

Tel : 0969 325 110

Email : [contact@hapee.fr](mailto:contact@hapee.fr)

La location d'un camping-car sur Hapee comprend une **assurance** qui couvre les locataires et le camping-car pendant la période de location. Elle associe une assistance 24h/24h en cas de panne.

## Conditions d'assurance

### Les véhicules :

- Homologués VASP, incluant les véhicules Mercedes Marco Polo et Volkswagen California et les finitions Westfalia et VU van, en location sur Hapee
- Poids inférieur à 3,5 tonnes
- Valeur à neuf inférieure à 120 000 €
- Carte-grise établie en France et non barrée au nom d'une personne physique

### Les conducteurs :

- Être âgé d'au moins 23 ans
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B depuis au minimum 3 ans. Le permis doit être en état de validité et délivré exclusivement par un état de l'Espace Economique Européen, la Suisse, les Etats du Vatican, Saint-Marin, Monaco, l'Andorre, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou les Etats Unis.
- Le locataire doit transmettre la copie du (des) permis de conduire et pièce(s) d'identité(s) de tous les conducteurs avant le début de la location – 2 conducteurs maximum
- Le dépôt de garantie de 2 500 € (même en cas de réduction de franchise) est effectué par :
  - carte bancaire (solution swickly)

## Assurance tous risques

Les locataires bénéficient d'une assurance tous risques liée à la conduite du véhicule loué.

### Les garanties principales couvrant le véhicule loué :

- Les dommages au véhicule, vol, incendie
- Le bris de glace (pare-brise, baies latérales, lunette arrière, optiques du phare, lunette de toit ouvrant et panneaux solaires)
- La protection des droits du locataire

### La garantie conducteur, les garanties envers les tiers et les passagers transportés :

- Garantie individuelle conducteur à hauteur max.de 250 000 €

- Garantie responsabilité civile envers les tiers et les passagers transportés à bord du véhicule sans franchise et plafond : illimité en corporel, limité en matériel à 100 millions d'€.

## Franchises

La franchise d'assurance est la part qui reste à la charge du locataire en cas d'incident uniquement lorsque le conducteur est responsable ou lorsqu'il n'y a pas de tiers identifié. La franchise s'applique totalement ou partiellement, selon la part de responsabilité du conducteur. **Une franchise s'applique par évènement. Plusieurs franchises sont applicables en cas de sinistres non concomitants.**

**Le récapitulatif des garanties et des franchises :**

| Garantie   | Montants maximums  | Franchise |
|--|--|-----------|
| <b>Responsabilité civile :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels</li> <li>• Dommages matériels et immatériels</li> </ul> | <b>Plafonds :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Illimités</li> <li>• 100 millions d'euros</li> </ul>  | Aucune    |
| Dommages au véhicule   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 90 000€</li> <li>• Si véhicule réparable : coût des réparations selon rapport d'expert.</li> <li>• Si véhicule irréparable : prix d'acquisition pendant les 12 mois suivant la date d'achat du véhicule neuf.</li> <li>• Au-delà valeur de remplacement estimée par l'expert</li> </ul> | 2 500 €*  |
| Actes de vandalisme, vol, tempête, grêle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 90 000€</li> <li>• Si véhicule réparable : coût des réparations selon rapport d'expert.</li> <li>• Si véhicule irréparable : prix d'acquisition du véhicule pendant les 12 mois suivant la date d'achat du véhicule neuf.</li> </ul>  | 2 500 €   |

| Garantie  | Montants maximums  | Franchise |
|---|--|-----------|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au-delà valeur de remplacement estimée par l'expert.</li> </ul>                     |           |
| Bris de glace                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût des réparations du pare-brise.</li> <li>Remplacement à l'identique.</li> </ul> | 300 €     |
| Protection des droits de l'assuré et taxe douanière | -  | Aucune    |

\* Franchise réduite à 1250€ ou 750 € suivi la garantie hapee premium ou premium plus

## Les pays couverts par l'assurance

Les locataires peuvent circuler partout en France et à l'étranger dans les pays suivants :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Turquie.

Autres : consulter Hapee à [contact@hapee.fr](mailto:contact@hapee.fr)

## Assistance

### Les locataires bénéficient d'une assistance complète

- Assistance 24h/24 et 7j/7
- Le dépannage sur place ou la prise en charge des frais de remorquage jusqu'au garage qualifié le plus proche
- Le rapatriement du locataire et des passagers

Si le camping-car est immobilisé, Allianz Assistance prend en charge le déplacement du propriétaire (ou d'un autre conducteur) pour rapatrier le camping-car après réparation.

## Assistance au fonctionnement 24/24 Excellence

**En option, les locataires bénéficient d'une assistance au fonctionnement des équipements du camping-car**

- Assistance 24h/24 et 7j/7
- Les explications de fonctionnement par un technicien au téléphone de tous les équipements du camping-car (porteur et cellule) : Télévision, réfrigérateur, gaz, chaudière, vidange.....
- En cas de dysfonctionnement, la prise d'un rendez-vous dans une concession